

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDIS
SEANCE DU 28 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_028D-DE



Date de convocation

21 mars 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Jean-François LEFEBURE (procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET (procuration de Sylvain GALOPIN), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maryse TRIPIER (procuration à Jean-François LEFEBURE), Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Sylvain GALOPIN (procuration à Philippe GILLET), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Absent : Julien SCIAUVAUD

Charbel EL HANNA est nommé secrétaire de séance.

2025-028 : Budget principal / Budget primitif 2025

Madame l'adjointe au maire Dominique Denis, rapporteur de la Commission Finances, rappelle à l'assemblée que le budget principal est voté selon la nomenclature M57 depuis l'exercice 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit le dispositif de la fongibilité des crédits, en remplacement des dépenses imprévues. Ce dispositif permet à l'assemblée d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire rend compte à l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame l'adjointe au maire présente à l'assemblée le projet de budget principal primitif pour l'exercice 2025, élaboré d'après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 28 février dernier, et examiné par la commission Finances.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le projet de budget primitif 2025,

Entendu l'exposé de Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2025, qui s'établit comme suit :

Dépenses			
Fonctionnement	2 537 649,47 €		2 537 649,47 €
011	821 435.00 €	013	10 000.00 €
012	1 076 000.00 €	70	127 180.00 €
14	10 000.00 €	73	487 565,54 €
65	147 000.00 €	731	992 500.00 €
66	31 500.00 €	74	480 333.00 €
67	3 137,87 €	75	38 000.00 €
68	1 000.00 €	78	100 000,00 €
023	420 000.00 €	042	500,00 €
042	27 576.60 €	002	301 570,93 €
Investissement	1 417 382,49 €		1 417 382,49 €
20	81 083,92 €	10	502 563,93 €
204	500.00 €	1068	422 563,93 €
21	241 501,12 €	13	367 241,96 €
23	757 000,00 €	021	420 000.00 €
16	151 000.00 €	024	100 000.00 €
040	500.00 €	040	27 576,60 €
D 001	185 797,45 €		

- VOTE le budget primitif 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



MAIRIE

BUDGET PRINCIPAL / BUDGET PRIMITIF 2025

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 606 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2025). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Besoin de financement de la section d'investissement

Section de fonctionnement 2024	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	1 879 321.77 €	2 295 779.56 €	416 457.79 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	307 677.07 €	307 677.07 €
	Résultat à affecter		724 134.86 €
Section d'investissement 2024	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	646 704.19 €	611 375.59 €	-35 328.60 €
Solde exercice antérieur	150 468.85 €	0,00 €	-150 468.85 €
	Solde d'exécution		-185 797.45 €
Restes à réaliser 2024	dépenses	recettes	solde
Investissement	48 153.04 €	95 196.99 €	47 043.95 €
	Solde		-138 753.50 €

Au vu des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser 2024, la section d'investissement 2025 présente un besoin de financement, d'un montant de 138 753.50 euros qui devra être couvert par l'affectation du résultat 2024.

Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_028D-DE

ANNEE 2023		ANNEE 2024	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	2 224 272,36 €	RF	2 295 779,56 €
DF	1 829 131,91 €	DF	1 879 321,77 €
Résultat	395 140,45 €	Résultat	416 457,79 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	2 537 080,88 €	RF	2 603 456,63 €
DF	1 829 131,91 €	DF	1 879 321,77 €
Résultat	707 948,97 €	Résultat	724 134,86 €
Affectation 2024		Affectation 2025	
002 excédent reporté	307 677,07 €	002 excédent reporté	301 570,93 €
1068	400 271,90 €	1068	422 563,93 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2024, du besoin de financement pour la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, l'affectation 2025 du résultat est la suivante : 301 570,93 euros en recettes de fonctionnement (compte 002) et 422 563,93 euros en recettes d'investissement (compte 1068).

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025	Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025
011- Charges de gestion	801 535,00 €	821 435,00 €	70- Vente de produits fabriqués	114 395,00 €	127 180,00 €
012- Charges de Personnel	1 058 000,00 €	1 076 000,00 €	73- Impôts et taxes	467 493,14 €	487 565,54 €
			731- Fiscalité locale	951 500,00 €	992 500,00 €
014- Atténuation de produits	16 000,00 €	10 000,00 €	74- Dotations et subventions	469 833,00 €	480 333,00 €
65- Autres charges de gestion	150 000,00 €	147 000,00 €	75- Autres produits de gestion	38 000,00 €	38 000,00 €
66- Charges financières	40 000,00 €	31 500,00 €	13- Remboursement sur rémunération	10 000,00 €	10 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	5 538,21 €	3 137,87 €	77- Produits exceptionnels	0,00 €	€
68- Dotations aux provisions	1 000,00 €	1 000,00 €	78- Reprise sur provisions	0,00 €	100 000,00 €
023- Virement Section Investissement	275 000,00 €	420 000,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert	1 700,00 €	500,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	13 525,00 €	27 576,60 €	002- Résultat reporté	307 677,07 €	301 570,93 €
Total Dépenses	2 360 598,21 €	2 537 649,47 €	Total Recettes	2 360 598,21 €	2 537 649,47 €

La section de fonctionnement est construite autour des orientations budgétaires reflétant les choix de l'équipe municipale, et intègre les impacts de l'inflation sur les charges à caractère générale, les frais de fonctionnement incompressibles des services et bâtiments communaux, et les mesures liées aux frais de personnel.

La section s'équilibre à hauteur de 2 537 649,47 euros, en prenant en compte l'excédent reporté n-1 de 301 570,93 euros.

Précision sur la construction budgétaire de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent une augmentation du virement à la section d'investissement (chap 023) qui est proposé à hauteur de 420 000 euros (275 000 euros en 2024).

Cette augmentation du virement est rendue possible par la reprise de la provision de 100 000 euros en recettes (chap 78).

Cette provision a été constituée depuis le début du mandat, afin de permettre le financement des dépenses d'investissement liées au projet de mandat.

Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_028D-DE

En plus des charges liées au fonctionnement des services (frais de fonctionnement d'etc.), les **dépenses prévisionnelles** prennent donc en compte les orientations suivantes :

Services de proximité à la population

- Recours au personnel saisonnier pour renforcer l'action des services techniques sur la période estivale
- Maintien de l'engagement de l'équipe municipale concernant un service de police municipale composé de 2 agents, afin de poursuivre le développement d'une police de proximité
- Poursuite de la modernisation de la gestion quotidienne des services (outils de dématérialisation, etc.)
- Conventonnement avec le SDIS du Loiret pour la mise à disposition d'un agent des services techniques au centre d'incendie et de secours de la Commune

Politique culturelle

- Médiathèque communale avec la pérennisation des budgets d'acquisition de documents et de la ludothèque, et le maintien de la gratuité de l'accès tant pour les nogentais que pour les habitants des communes limitrophes
- * 562 inscrits à la médiathèque répartis comme suit : 254 enfants et 308 adultes, représentant 388 nogentais et 174 hors commune
- * Hausse des inscrits par rapport à 2024 avec 59 nouveaux inscrits, répartis comme suit : 27 enfants et 32 adultes, représentant 41 nogentais et 18 hors commune
- Poursuite du développement des animations à destination de la petite enfance et du public scolaire à la médiathèque, mais aussi des actions culturelles tout public (expositions, concours photo, spectacle vivant, ciné mon village, etc.) soit à la médiathèque soit dans d'autres espaces publics
- Réflexion sur la mise en œuvre de la Micro-Folie à la médiathèque communale

Politique Enfance Jeunesse

- Réflexion autour du recrutement d'un coordonnateur enfance-jeunesse
- Organisation des services scolaires et périscolaires, avec une réflexion sur l'extension du taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du matin très fréquentée par les familles, et avec le maintien des taux d'encadrement sur la garderie périscolaire du soir et sur la pause méridienne, et le nombre d'ETP à l'école maternelle (3,45 ETP)
- Maintien du nombre d'agents (3,45 ETP) à l'école maternelle, en fonction du nombre de classes et du projet d'accueil des toutes petites sections
- Restauration scolaire avec des menus comportant 25% de composants bio et 25 % de repas végétarien pour tous, et poursuite de la tarification sociale « cantine à 1 euro » pour les familles les plus modestes, avec une extension du dispositif de tarification à la 2^{ème} tranche de facturation
- Participation de la commune au projet de classe découverte de l'école élémentaire (4 classes) (budget de 20 000 €)

Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, notamment à destination des jeunes

- Accueil et formation de deux apprentis au sein des services communaux dans les domaines de la petite Enfance et des espaces verts (budget global salaires et frais de formation de 21 000 €)
- Poursuite de l'accueil d'un chantier Jeunes International avec Concordia (budget de 3 000 €, hors matériaux à fournir pour le chantier)
- Accueils réguliers de stagiaires dans l'ensemble des services communaux
- Participation annuelle au DUO DAY
- Conventonnement Accueil de TIG (Travail d'intérêt général) aux services techniques en collaboration avec le SPIP
- Maintien de la subvention annuelle versée au C.C.A.S., à 18 000 euros, pour ses actions, notamment à destination du public jeune (logement partagé, pass'permis, etc.)

Environnement et Transition écologique

- Végétalisation des espaces publics, sauvegarde des trames bleues et vertes et mise en œuvre de la Charte de l'arbre
- Investissement global sur les espaces verts, dont une externalisation avec des contrats d'entretien pour le stade et pour le site de l'espace des étangs (budget de 40 000 €)
- Candidature pour la 2^{ème} fleur du label « Villes et Villages fleuris »
- Ecopâturage sur la zone humide de l'étang du gué mullet, avec mise en place en 2025 d'un abri pour les animaux suite à la rigueur de l'hiver 2024-2025
- Poursuite des projets tutorés avec la classe BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) du LEGTA des Barres
- Réflexion en cours sur la candidature pour le classement du site de l'étang du gué mullet en zone ENS (Espace Naturel Sensible)
- Réflexion en cours sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, afin d'organiser une autoconsommation et de réaliser des économies d'énergies

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'articulent principalement autour des trois grandes masses budgétaires suivantes :

Recettes fiscales (66 % des ressources de la section hors résultat reporté) > **1 480 064,54 €**

Principales recettes de fonctionnement, le budget prévisionnel prend en compte la **hausse des bases prévisionnelles d'imposition de 1,7 %** annoncée dans la loi de finances 2025 (+3,8 % sur l'exercice 2024), **avec une proposition de maintien des taux communaux sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie** sur lequel le conseil devra se prononcer, soit une évaluation provisoire du produit attendu à hauteur de 815 000 €.

Depuis 2024, la règle de lien entre les différentes taxes locales a été assouplie, et permet désormais à la commune d'agir de façon distincte sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (qui était figé depuis 2017 et la réforme de la taxe d'habitation) sans répercussion sur les taux de taxe foncière. Pour 2025, la commune n'est pas éligible au dispositif car son taux 2024 de TH est supérieur à 75 % du taux moyen pondéré de TH constaté l'année précédente.

Taxes locales	Taux proposés	Moyenne nationale	Moyenne Départementale
Taxe foncière (bâti)	31,88	38,28	47,57
Taxe foncière (non bâti)	28,46	50,44	46,11
Taxe d'habitation	11,81	22,98	21,85

Les recettes fiscales comprennent également la taxe sur les pylônes électriques (119 500 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité (55 000 €), l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (427 565,54 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (40 000 €).

Recettes liées aux dotations, participations et subventions de fonctionnement (22 % des ressources de la section hors résultat reporté) > 480 333 €

Ces recettes sont principalement composées par les dotations de l'Etat à la commune, et notamment par la dotation forfaitaire (125 000 €), la dotation de solidarité rurale (165 000 €), ou encore la dotation de compensation des exonérations de TF liées de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (150 000 €)

Sont également comprises les recettes de fonctionnement permettant à l'équipe municipale de financer certaines orientations politiques, par exemple :


- aide de l'état pour la tarification sociale de la restauration scolaire « cantine à 1 € » (aide de 3 € par repas facturé à 1 €, soit environ 10 000 € / an)
- dotation de l'état pour le service des cartes d'identité et passeports, qui permet le financement d'heures complémentaires pour le service (prime annuelle fixe de possession 9 000 € + prime éventuelle de productivité selon nombre de titres réalisés en année N-1)
- aide de la CAF du Loiret pour le fonctionnement de la garderie périscolaire (en moyenne 3 000 €)
- aide du Département du Loiret pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle de proximité (1 500 €)

Recettes liées aux services et au domaine (6 % des ressources de la section, hors résultat reporté) > 127 180€

L'évaluation de ces recettes propres concerne les services aux familles (garderie et restaurant scolaire), les locations de salle, les concessions dans le cimetière, etc.

Les tarifs principaux communaux ont été révisés en décembre 2024, pour prendre en compte la hausse des frais de fonctionnement (fluides / électricité). Les tarifs des services aux familles ont été révisés à la rentrée scolaire 2024-2025, avec le maintien de la facturation de la garderie au ¼ d'heure pour répondre aux attentes des usagers, et l'élargissement de la tarification sociale de la cantine à 1 € à la 2^{nde} tranche de facturation aux familles, basée sur les quotients familiaux. Sont également comprises les recettes liées à la mutualisation et à la mise à disposition des services et bâtiments, auprès de la communauté de communes, des communes limitrophes, ou du CFA Est Loiret.

Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 
ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_028D-DE

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025	Chapitres budgétaires	BP+DM 2024	BP 2025
16- Emprunts et dettes	150 300,00 €	151 000,00 €	10- Dotations, fonds divers	465 271,90 €	502 563,93 €
20- Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	81 083,92 €	13- Subventions d'investissement	178 156,59 €	367 241,96 €
204- Subventions d'équipement	5 000,00 €	500,00 €	16- Emprunts et dettes assimilée	0,00 €	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	231 938,40 €	241 501,12 €	024- Produits des cessions	50 000,00 €	100 000,00 €
23- Immobilisations en cours	392 546,24 €	757 000,00 €	021- Virement Section fonctionnement	275 000,00 €	420 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert	1 700,00 €	500,00 €	040- Opération d'ordre de transfert	13 525,00 €	27 576,60 €
041- Opérations patrimoniales	21 826,64 €	0,00 €	041- Opérations patrimoniales	21 8216,64 €	0,00 €
001 Solde d'exécution	150 468,85 €	185 797,45 €	001- Solde d'exécution	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses	1 003 780,13 €	1 417 382,49 €	Total Recettes	1 003 780,13 €	1 417 382,49 €

La section d'investissement du budget primitif est construite autour d'orientations budgétaires reflétant le projet de mandat de l'équipe municipale, auxquels s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement des équipements et services communaux. La section s'équilibre à **1 417 382,49 €**.

Dépenses d'investissement

Les enjeux liés au développement durable et à la transition écologique ont défini deux investissements importants prévus en autorisations de programme, dont les travaux de réalisation sont inscrits au projet de budget primitif 2025 :

- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du baugé (AP à réviser à 363 482 € avec un CP 2025 de 350 000 €) : ce projet, lauréat du plan France Relance Vélo, s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire communal ; il comprend également dans sa phase 1 un réaménagement du parvis du château, rue pasteur, afin de permettre le passage de la liaison cyclable.
- extension et rénovation de la mairie (AP à réviser à 394 901,20 € avec un CP de 385 000 €) : ce projet comprend l'extension de l'accueil du public et des travaux de rénovation visant à améliorer la performance thermique du bâtiment (changement des menuiseries, isolation extérieure du bâti), et devrait permettre d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des élus et des services. En phase 2, une modernisation de la salle du conseil municipal et des mariages est également prévue.

Des études restent engagées sur le projet de budget primitif, toujours en lien avec les enjeux de transition écologique :

- étude thermique et étude de faisabilité géothermique de deux sites communaux, mairie et complexe sportif gymnase-dojo (10 501,92 €) : ces études devraient permettre, en plus d'orienter des travaux de réhabilitation des bâtiments concernés, de définir des modes de chauffage pertinents et permettant la réalisation d'économies d'énergie
- étude de l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg (59 082 €), avec notamment des objectifs de végétalisation, de décarbonisation et de promotion des mobilités douces

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants oriente également les dépenses d'investissement avec les opérations suivantes :

- aménagement pêche famille à l'étang du gué mullet, en partenariat avec la fédération de pêche (10 000 €)
- finalisation de l'aménagement du cimetière (AP à réviser à 87 000 € avec un CP 2025 de 22 000 €) subventionné par la DETR, avec végétalisation des espaces publics, suite à la rénovation des allées principales sur l'exercice 2024
- aménagement de la voirie, des trottoirs et des stationnements, avec notamment : sécurisation d'une intersection au Baugé avec la mise en place d'un îlot central (2 550 €), création de places de parking enherbées sur le site de l'étang du gué mullet (19 342,80 €), écluses asymétriques rue du 11 novembre (30 000 €), rénovation des trottoirs rue de Vilmorin (35 000 €), création d'un passage piéton PMR avenue Tribout (7 500 €)

Des travaux de rénovation des équipements communaux sont prévus au budget primitif :

- pôle sportif : rénovation de la toiture du tennis couvert (15 000 €), sonorisation du gymnase (3 905 €), défibrillateur extérieur (2 800 €)
- pôle scolaire : rénovation des portes automatiques du restaurant scolaire (9 000 €), rénovation de la chaudière bois (12 321,32 €)



Ainsi que des actions dans le **domaine de la culture et du patrimoine** :

- médiathèque : éclairage extérieur (2 082 €), réagencement des espaces lecture (1 500 €)
- création d'un parcours nogentais retraçant l'histoire de la commune et mettant en valeur le patrimoine (9 000 €)
- Mise en œuvre de la Micro-folie (44 700 €)

Enfin, comme évoqué, le projet de budget primitif prend en compte les **dépenses d'investissement relatives au fonctionnement quotidien des services** :

- matériel informatique et logiciels métiers : 17 000 €
- matériel divers services techniques : 5 000 €

Les autorisations de programme en cours en section d'investissement

Trois opérations inscrites sur le chapitre 23 « Immobilisations en cours » sont prévues avec le mécanisme des autorisations de programme et crédits de paiement, et seront mises à jour :

Autorisations de programme à réviser	AP Opération	2021	2022	2023	2024	2025
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	394 901.20 €	5 206,20 €	2 400,00 €	00,00 €	2 295,00 €	385 000,00 €
Liaison douce centre-bourg/Baugé	363 482,00 €			4 680,00 €	8 802,00 €	350 000,00 €
Cimetière	82 464.20 €			0,00 €	60 646.20 €	22 000,00 €

Recettes d'investissement

Les **recettes de la section d'investissement** s'articulent principalement autour des deux grandes masses budgétaires : les dotations, fonds divers et réserves (composés notamment par les excédents de fonctionnement capitalisés), ainsi que les subventions d'investissement : subventions de l'état, appels à projets des différents partenaires publics (département, région, communauté de communes).

Conformément aux choix de l'équipe municipale, le **financement des dépenses d'investissement** s'effectue ainsi prioritairement **sur fonds propres, avec recherche de financements, et sans recourir à l'emprunt** afin de poursuivre le désendettement progressif de la commune en prévision du projet d'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg en cours d'élaboration.

Les **dotations, fonds divers et réserves** se composent principalement de l'affectation d'une part du résultat 2024 de la section de fonctionnement, à hauteur de 422 563,93 € (excédents de fonctionnement capitalisés) auxquels s'ajoutent le FCTVA et les recettes liées à la taxe d'aménagement.

Une attention particulière doit toujours être portée sur la section de fonctionnement, afin de ne pas amputer les capacités d'investissement sur fonds propres de la commune et de limiter le recours à l'emprunt pour les prochains projets d'envergure.

Les **subventions d'investissement** attendues sur l'exercice se montent à 367 241,96 euros, et concernent principalement les opérations suivantes :

- extension et rénovation de la mairie
- création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
- aménagement du cimetière

Des subventions pour des opérations de moindre envergure restent également encore à percevoir : études thermiques et géothermiques, acquisitions des balises individuelles, etc. Des demandes d'aides ont été déposées début 2025 pour de nouvelles opérations, comme par exemple la création de chicanes asymétriques rue du 11 novembre pour réduire la vitesse des véhicules, la rénovation des trottoirs rue de Vilmorin, le parcours nogentais, la Micro-Folie.

III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_028D-DE

Section d'investissement	BP 2024	CFU 2024	Rà	
Dépenses	1 629 857.33 €	891 858.49 €	249 042.92 €	2 109 827.19 €
Recettes	1 629 857.53 €	1 235 165.99 €	95 196.99 €	2 109 827.19 €
Section de fonctionnement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024	BP 2025
Dépenses	2 632 003.07 €	2 054 481.23 €	0.00 €	2 801 174.07 €
Recettes	2 632 003.07 €	2 887 948.92 €	0.00 €	2 801 174.07 €
Total des Dépenses	4 261 860.60 €	2 946 339.72 €	249 042.92 €	4 911 001.26 €
Total des Recettes	4 261 860.60 €	4 123 114.91 €	95 196.99 €	4 911 001.26 €
Solde	0.00 €	1 176 775.19 €	-153 845.93 €	0.00 €

IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs 2022-2023 et du compte financier unique 2024

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	310 017,93 €	312 808.52 €	307 677.07 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 124 946.18 €	2 224 272.36 €	2 295 779.56 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 434 964.11 €	2 537 080.88 €	2 603 456.63 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 671 976,00 €	1 792 987,07 €	1 846 312.09 €
Marge brute ou épargne de gestion	762 718.11 €	744 093,81 €	757 144.54 €
Frais financier DF chapitre 66	31 913,38 €	36 144,84 €	33 009.68 €
Épargne brute	731 074.73 €	707 948,97 €	724 134.86 €
Capital de la dette DI chapitre 16	148 058,36 €	148 657,07 €	149 523.46 €
Épargne nette	583 016.37 €	559 291,90 €	574 611.40 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Capital restant dû au 01/01/N	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €
Remboursement capital de la dette	148 058,36 €	148 657,07 €	149 273,46 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €	1 309 314,85 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	611,81 €	558,41 €	502,61 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,76	0,66	0,58
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,20	2,06	1,81

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2024	Niveau moyen 2023 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	502,61 €	700,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	1,81 ans	3,4 ans

VI/ Principaux ratios (sur la base du BP 2024 et de la population INSEE 2024)

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	802.02
Recettes réelles de fonctionnement / population	857.86
Dépenses d'équipement brut / population	414.46
DGF / population	111.28
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51.48 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100.25 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	48.31 %

VII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre budgétaire 012) s'établissent en légère hausse à 1 076 000 euros. Elles prennent en compte les effets de hausses du point d'indice, les mesures catégorielles, les avancements d'échelon ou de grade sur 2025, l'augmentation des charges patronales (et notamment la hausse de 3 % du taux de la CNRACL).

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Emplois permanents au 1^{er} janvier 2025

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		10	4,44	14,44	11,24	0	11,24
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	6	3,60	9,60	8,40	0	8,40
Filière sociale		2	0,51	2,51	1	0	1
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	1	0	1
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,86	1,86	0,86	0	0,86
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,86	0,86	0,86	0	0,86
Filière police		2	0	2	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Total général		21	8.32	29.32	18,81	0	18,81

Agents non titulaires au 1^{er} janvier 2024

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques